

RAPPORT D'ACTIVITÉ TECHNIQUE

BILAN 2014

Comité syndical du 26 février 2015

SCoT 2030

COMMUNAUTÉ DE L'EAU

Région Urbaine de Grenoble

Chapitre 4

Participation de l'EP-SCoT à la CDAC de l'Isère - Rapport annuel

Depuis 2009, l'EP-SCoT siège en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC), qui délivre les autorisations préalables à la création ou à l'extension des commerces d'une surface supérieure à 1000 m². Au total, **96 projets examinés en CDAC, dont 68 autorisés (71%)**. **Sur les 68 autorisations délivrées, 13 (19%) ont été accordées en dépit de l'avis de l'EP SCoT.**

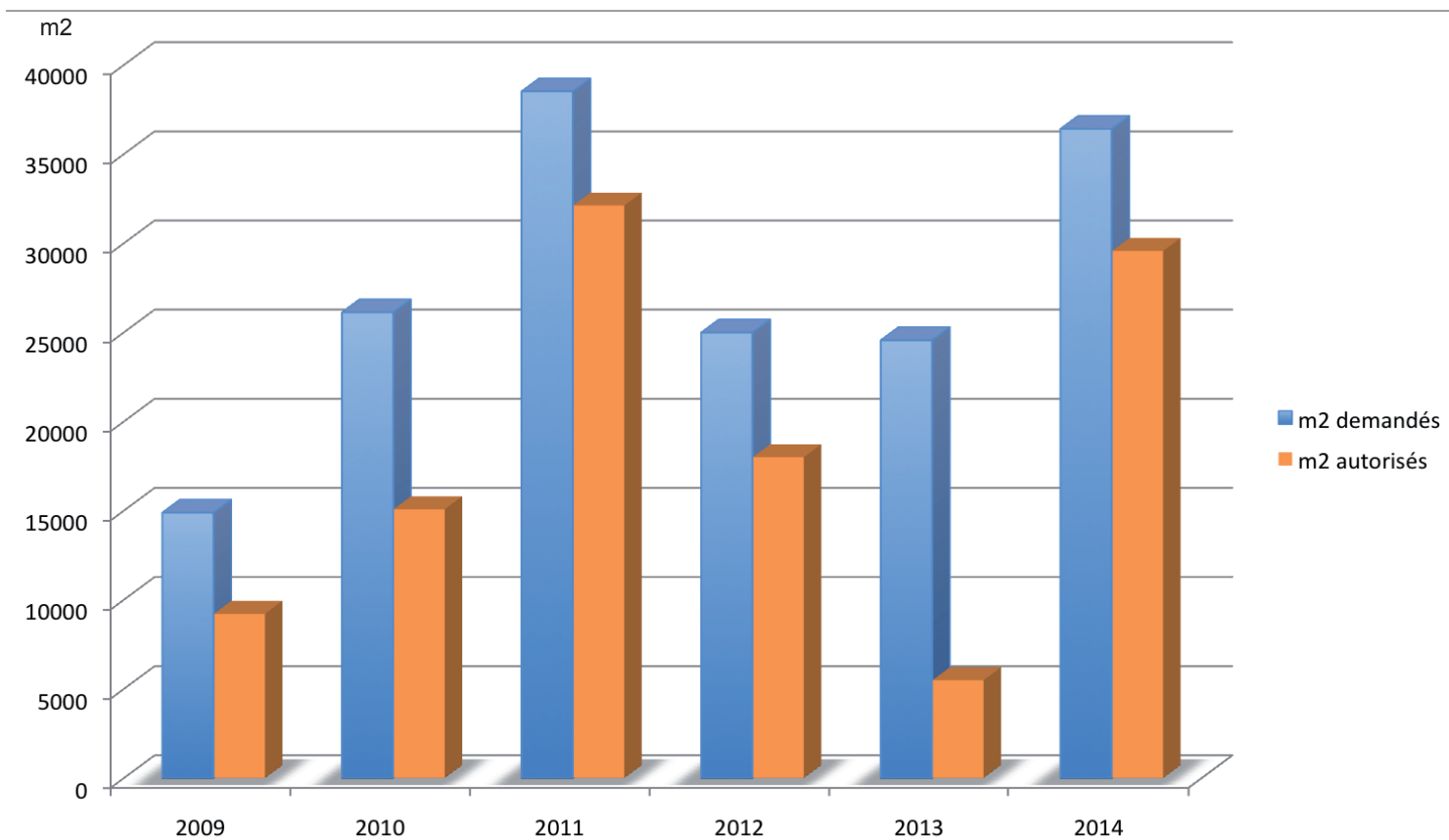
En 2014, 19 projets ont été déposés en CDAC, dont 16 autorisés (84%). Il n'est pas exclu que certains de ces projets fassent l'objet d'un recours à venir mais il n'est pas possible, aujourd'hui, d'en faire le décompte. Par ailleurs, 3 CNAC et 1 Conseil d'Etat ont permis l'autorisation de 1 nouveau projet (auparavant rejeté en CDAC).

Bilan des surfaces :

Depuis l'approbation du SCoT (2012), on ne relève pas de baisse particulière du nombre de m² projetés en CDAC, avec une année 2014 assez élevée en la matière (**36 400 m² demandés**, dont près de la moitié sur les deux derniers mois de l'année).

En 2014, le nombre de m² autorisés est très fortement supérieur à celui des autres années (près de 29 600 m² autorisés), essentiellement en raison d'un programme de 13 000 m² (8000 + 5000 m², Leroy Merlin, St Egrève).

A ces surfaces, il faut ajouter les 267 m² nouvellement autorisés après intervention de la CNAC, portant le total des surfaces commerciales autorisées en 2014 à 29 835 m², dans la RUG .



Histogramme 1. Évolution des m2 demandés et des m2 autorisés en CDAC depuis 2009

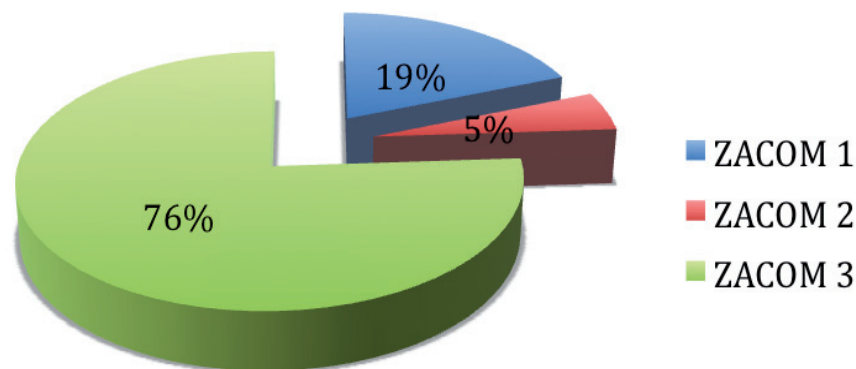
Localisation des surfaces :

En 2014, il y a eu (CDAC + CNAC) :

- 6 projets autorisés en ZACOM 1
 - 5 projets autorisés ZACOM 2
 - 6 projets autorisés en ZACOM 3
- (graph.1)

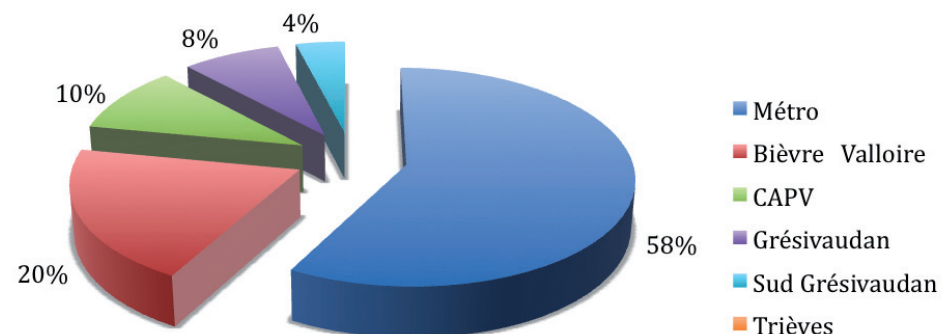
Mais les surfaces produites sont près de 4 fois plus importantes en ZACOM 3 qu'en ZACOM 1.

Noter que parmi les 6 projets de ZACOM 1, 3 seulement sont localisés à proximité d'une centralité urbaine commerciale. Si bien que l'on peut considérer que toute ZACOM confondue, seule 12% **des surfaces commerciales autorisées sont réellement situées dans les centralités urbaines commerciales.**

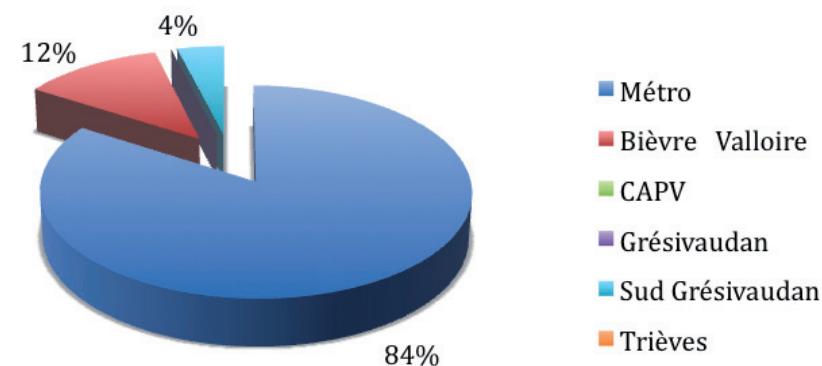


Graph. 1 : Répartition par ZACOM des surfaces autorisées en 2014

La majorité des surfaces commerciales autorisées concerne le secteur de l'agglomération grenobloise, aussi bien sur la période 2009/2013 (graph. 2) que sur la seule année 2014 (graph. 3) :



Graph. 2 : Répartition des surfaces autorisées 2009 / 2013



Graph. 3 : Répartition des surfaces autorisées en 2014

Année	Dossier (nombre)	m ² demandés	m ² autorisés	Avis de l'EP SCoT	Décisions CDAC
2009	14	14 889 m ²	9 210 m² <i>(soit 62 % des m² demandés)</i>	6 favorables 7 défavorables 1 abstention = 43 % favorables	8 favorables 6 défavorables = 57 % favorables
2010	19	26 125 m ²	15 075 m² <i>(soit 58 % des m² demandés)</i>	10 favorables 5 défavorables 2 abstentions = 58 % favorables <i>(EP SCoT excusé : 2)</i>	11 favorables 8 défavorables = 58 % favorables
2011	17	38 519 m ²	32 115 m² <i>(soit 83 % des m² demandés)</i>	8 favorables 5 défavorables 2 absentions = 53 % favorables <i>(EP SCoT excusé : 2)</i>	13 favorables 4 défavorables = 76 % favorables
2012	14	24 992 m ²	17 998 m² <i>(soit 72 % des m² demandés)</i>	7 favorables 3 défavorables 2 abstentions = 64 % favorables <i>(EP SCoT excusé : 2)</i>	12 favorables <i>(dont 2 accords tacites)</i> 2 défavorables = 86 % favorables
2013	13	24 562 m ²	5 487 m² <i>(soit 22 % des m² demandés)</i>	1 favorables 3 défavorables 4 abstentions = 12 % favorables <i>(EP SCoT excusé : 5)</i>	8 favorables 5 défavorables = 62 % favorables
2014	19	36 414 m ²	29 566 m² <i>(soit 81 % des m² demandés)</i>	13 favorables 2 défavorable 1 abstention = 84 % favorables <i>(EP SCoT excusé : 1)</i>	16 défavorables <i>(dont 1 tacite)</i> 3 défavorables = 84 % favorables
Total	96	165 501 m²	109 451 m² <i>(soit 66 % des m² demandés)</i>	45 favorables 25 défavorables 12 abstentions = 55 % favorables <i>(EP SCoT excusé : 14)</i>	68 favorables <i>(dont 3 accords tacites)</i> 28 défavorables = 71 % favorables

SCoT de la Région Urbaine de Grenoble - les CDAC 2014

